



PROVINCE DE QUÉBEC PAROISSE DE SAINT-CÔME

À une **séance extraordinaire** du Conseil municipal, dûment convoquée et tenue le **lundi 20 octobre 2014 à 19h00** au lieu ordinaire des séances étaient présents :

Martin Bordeleau, Maire

Guy Laverdière, conseiller siège no 2

Marie-Claude Thériault, conseillère siège no 3

Michel Venne, conseiller siège no 6

Étaient absents;

Jean-Pierre Picard, conseiller siège no 1

François Chevrier, conseiller siège no 4

Manon Pagette, conseillère siège no 5

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, Maire. Alice Riopel, directrice générale est aussi présente.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire, après vérification constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

TRANSPORT

3. CESSION DE RUES & CHEMINS EN PROBATION

GESTION DU TERRITOIRE

4. VENTE PAR SHÉRIF—ACQUISITION IMMEUBLE

VIE COMMUNAUTAIRE

5. ESPOIR JEUNESSE-CAMPAGNE DE SENSIBILISATION

DIVERS

6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

413-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

TRANSPORT

3. CESSION DE RUES & CHEMIN EN PROBATION

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

414-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que, suite à une inspection du contremaître des travaux publics, la rue de la Paix soit acceptée en probation pour une année, le propriétaire devant exécuter les recommandations nécessaires afin de rendre cette rue conforme en vertu de notre politique de municipalisation des rues privées.

Adopté

GESTION DU TERRITOIRE

4. VENTE PAR SHÉRIF—ACQUISITION IMMEUBLE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

415-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard soit par la présente mandaté et autorisé à représenter la municipalité auprès du shérif du district de Joliette pour fins d'acquisition d'un immeuble mis en vente par shérif et à enchérir jusqu'à un montant maximum de 30 000,00\$.

QUE que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque visé au montant de **25 732,00 \$** et libellé à l'ordre du shérif du district de Joliette et constituant le paiement de la mise à prix, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité.

QUE Martin Bordeleau, maire ou monsieur le conseiller Michel Venne, maire suppléant et Alice Riopel, directrice générale soient, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à cette acquisition.

Adopté

VIE COMMUNAUTAIRE

5. ESPOIR JEUNESSE-CAMPAGNE DE SENSIBILISATION

M. Claude Paquet, président de la Fondation canadienne Espoir jeunesse demande une autorisation confirmant leur droit de passage sur le territoire de la municipalité dans le but de recueillir des fonds dans le cadre de leur campagne de prévention et de sensibilisation auprès des jeunes.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

416-2014

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité autorise la Fondation canadienne Espoir jeunesse à circuler sur le territoire de la municipalité afin de solliciter les résidents dans le cadre de leur campagne de prévention et sensibilisation auprès des jeunes.

Adopté

DIVERS

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

417-2014

Il est présentement 19h10 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit et est levée.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Alice Riopel
Directrice générale